



## Tromperie sur surface réelle du studio

Par **eve31000**, le **03/09/2007** à **01:12**

bonjour,

j'ai signé mon bail pour un studio de 30m<sup>2</sup>. avec mon copain on a pris les mesures du studio et il s'avère qu'il ne fait que 25m<sup>2</sup>. j'ai téléphoné à ma propriétaire et elle maintient que le studio fait 30m<sup>2</sup>. le loyer est déjà assez cher et je refuse de payer autant pour un 25m<sup>2</sup>. elle ne veut rien savoir. est ce trop tard pour récupérer ma caution ainsi que mon premier loyer payé? il est écrit nulle part sur le bail que le studio fait 30m<sup>2</sup>, elle l'a juste écrit que un papier destiné à la caf. que faire???